



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 20

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 16 décembre 2019 à 19h30

La Rebatte, à Chézaré-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019	2
3.	Communications de la vice-présidente	2
4.	Nomination d'un-e président-e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire	3
5.	Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire	3
6.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire	3
7.	Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire	3
8.	Budget 2020 et introduction d'un impôt foncier	4
9.	Plan financier et des tâches 2021-2023	10
10.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000 à la suite des inondations du 21 juin 2019	13
11.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 270'000 pour la deuxième étape de l'élaboration du PAL de Val-de-Ruz	18
12.	Augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics	20
13.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 72'000 pour le réaménagement de l'espace du Repère	28
14.	Motions et propositions	30
15.	Résolutions, interpellations et questions.....	37
16.	Communications du Conseil communal.....	37



Mme Chloé Douard (Les Verts) (ci-après « la vice-présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentantes de la presse et au public présent.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 35

Membres excusés : 6

Le Conseil communal in corpore participent également à la séance.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019 est adopté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la vice-présidente

La **vice-présidente** annonce la réception d'un courrier :

- de M. Vincent Martinez, du 29 octobre 2019, *Démission de la présidence du Conseil général et des commissions* ;

ainsi que de trois courriers qu'elle a reçus en copie :

- d'un groupement d'habitants de Dombresson, du 17 novembre 2019, *Réfections de conduites d'eau* ;
- la réponse du Conseil communal à leur courrier du 26 juillet 2019 à Mme et M. Pessotto, du 9 décembre 2019, *Introduction d'eau et travaux à Chézard-Saint-Martin* ;
- la réponse de Mme et M. Pessotto, du 16 décembre 2019, au courrier précité.

Il est rappelé que ces documents se trouvent sur le portail Echo.

La vice-présidente annonce également les excuses reçues de la part des conseillers généraux suivants :

Mmes Mary-Claude Fallet et Valentine Pauli ainsi que MM. Alain Collioud, Vincent Martinez, Jan Villat et Jean-Luc Pieren.



4. Nomination d'un·e président·e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire

M. André Soguel (PLR) propose M. Pascal Truong (PLR) de manière à ce que Mme Chloé Douard (Les Verts) puisse présider le Conseil général durant une année entière.

M. Pascal Truong (PLR), ci-après « le président », est élu tacitement.

Le président tient à remercier Mme Chloé Douard (Les Verts) et souhaite ses vœux de prompt rétablissement à M. Vincent Martinez (Ind.).

En préambule, il tient à adresser le message suivant à la population vaudruzienne.

« Notre population est jeune, 25% a moins de 20 ans. Notre commune a connu une forte croissance démographique ces dernières années. Dans un même temps, la société d'aujourd'hui a des demandes fortes envers la communauté, demandes qui se traduisent par des coûts administratifs, humains et ces demandes se traduisent financièrement, cela va de soi. Aujourd'hui nous faisons face à un déficit d'ordre structurel avec de fortes dépenses et, malheureusement, peu d'entrées. Il faudra bien combler un jour ce déficit ».

5. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire

M. André Soguel (PLR) propose M. Marcel Carrard (PLR).

M. Marcel Carrard (PLR) est élu tacitement.

6. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire

M. André Soguel (PLR) propose Mme Claudine Geiser (PLR).

Mme Claudine Geiser (PLR) est élue tacitement.

7. Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire

M. André Soguel (PLR) propose Mme Mary-Claude Fallet (PLR).

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) est élue tacitement.



8. Budget 2020 et introduction d'un impôt foncier

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« On l'attendait avec impatience, on avait placé beaucoup d'espoir en elle, une lueur commençait d'éclairer des chiffres désespérément noirs... La nouvelle mouture de la péréquation est arrivée, qui nous rapporte un peu plus de CHF 4,2 millions de plus que la précédente. Bonheur ! Hélas, pas le temps de s'en réjouir, puisqu'elle est accompagnée d'une révision de la fiscalité qui en reprend une bonne moitié. C'est un peu la soupe à la grimace, un plat aigre-doux où l'amertume domine largement la douceur.

Avec une perte annoncée de CHF 2,7 millions, l'exercice 2020 s'annonce comme le 6^{ème} exercice déficitaire de suite, pour un déficit d'exploitation cumulé de l'ordre de CHF 34 millions. Si on retire des financements nets d'environ CHF 12 millions, ce sont CHF 22 millions de pertes financières sur 6 ans qui ont dû ou devront être compensées par des prélèvements aux réserves, des dissolutions de provisions, etc.

En 2020, on ne pourra pas puiser dans la réserve conjoncturelle pour combler le déficit parce qu'il n'y a pas de "baisse brutale des recettes due à un effet conjoncturel". Par contre, on a pu y puiser pour faire face aux dégâts des intempéries du 21 juin dernier, comprenez qui pourra. On pourrait éventuellement y puiser pour les résultats en 2020 si l'Etat assouplit sa position.

L'impôt sur les personnes morales n'est pas trop optimiste en raison de la situation économique plutôt morose annoncée pour l'année prochaine. Notons ici qu'un point d'impôt représente CHF 530'000. Il manque donc exactement 5 points d'impôt pour équilibrer les comptes 2020.

Un nouvel impôt foncier devrait être introduit ; il s'agit bien d'un nouvel impôt et pas d'une adaptation de l'ancien qui va disparaître. Cet impôt est destiné à financer la baisse de la fiscalité proposée par le Grand Conseil dans un paquet comprenant la péréquation, la nouvelle fiscalité et justement cet impôt foncier. Aujourd'hui les revenus de ce dernier représentent CHF 200'000 – donc de l'impôt actuel –, qui disparaîtront l'an prochain avec l'introduction du nouvel impôt foncier qui rapportera lui CHF 990'000. Donc si on n'accepte pas ce nouvel impôt foncier, ce sont CHF 1,2 million qui manqueront dans les comptes. La CGF recommande, dans sa majorité mais pas à l'unanimité, au Conseil général d'accepter l'introduction de cet impôt.

En raison du principe du frein à l'endettement, il y aura naturellement une influence sur les investissements qui, si une dérogation à cette règle n'est pas acceptée, devront être réduits de quelque CHF 870'000 par rapport au budget d'investissement qui nous a été proposé. Certaines infrastructures, dont l'entretien a été repoussé ces dernières années, souffrent d'un retard de maintenance qui fait que certaines dispositions légales ne sont plus respectées. Leur remise aux normes devient impérative.

Le Conseil communal demande donc qu'on contourne ce frein à l'endettement, comme on peut le faire une année durant la législature. La CGF recommande au Conseil général d'accepter l'arrêté abrogeant le frein à l'endettement en 2020.



Dans l'examen de détail, nous avons posé un grand nombre de questions, desquelles on peut relever les points suivants :

Concernant la fiscalité : on enregistre une perte de CHF 1,7 million par rapport au budget 2019 due à la combinaison des différents éléments de la réforme sur les personnes physiques et les personnes morales, ainsi qu'au remplacement de l'impôt foncier.

On observe une stabilisation des coûts en matière sociale. C'est une demi bonne nouvelle en période de haute conjoncture, parce que cela signifie qu'il faudra s'attendre à une hausse des coûts si la conjoncture baisse. Par contre, on voit une forte augmentation des coûts d'assurance maladie en raison de l'augmentation des primes.

En matière de personnel, il n'y aura pas d'augmentation des salaires mais un échelon supplémentaire pour le personnel administratif et technique. Notons encore que la gestion des remplacements, notamment pour cause de maternité, est un des gros problèmes qui génère des coûts supplémentaires importants.

Le contrat-formation, qui correspond à 0,58% de la masse salariale, soit CHF 29 millions pour la Commune, coûtera environ CHF 168'000. La compensation pour les quelque 10-12 apprentis ne représente que CHF 25'000 - 30'000, sans aucune commune mesure par rapport au coût. Cela vient aussi du fait que 60% des salaires communaux vont aux enseignants et qu'il n'y a pas encore de filière d'apprentissage duale dans ce domaine.

Concernant les déchets : on ne pourra plus rien prélever dans l'impôt pour financer 20% du coût total des déchets ; il faudra donc revoir la manière dont les taxes sont perçues.

Comme cela avait été promis au moment du vote sur le coefficient fiscal et c'est important de le relever, certaines prestations ont été réintroduites suite à la révision de la péréquation (activités hors cadre de l'école : réintroduction du camp de ski en 10^{ème} année et de deux camps verts en 9^{ème} et 11^{ème} années ; prise en charge des coûts du Centre jeunesse de Cernier par exemple).

Le compte d'exploitation a été passé en revue poste par poste. Certains objets ont donné lieu à des discussions assez nourries (pompiers, sports, piscine d'Engollon, subventions). La CGF a obtenu du Conseil communal des réponses satisfaisantes à toutes ses questions.

La CGF recommande à sa majorité au Conseil général d'accepter le budget. En effet, au vu du plan financier et des tâches que nous discuterons ultérieurement, certains membres ont tenu à souligner qu'il sera indispensable de prendre des mesures concernant la fiscalité. Ne rien faire limitera encore davantage notre capacité d'investissement d'une part, et augmentera fortement l'endettement de la Commune d'autre part. »

M. André Soguel (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Notre groupe a étudié avec intérêt le budget 2020 qui nous a été soumis.

La mise à disposition des dossiers aux conseillers généraux après la conférence de presse nous interpelle. En effet celle-ci a eu lieu en date du 25 novembre et les dossiers sur Echo le 29 novembre



2019. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de l'année passée quant à la primeur au Conseil général !

Le PFT 2020-2022 prévoyait un déficit de CHF 5,5 millions, nous sommes à une perte budgétée de CHF 2,7 millions qui comprend l'apport tant attendu de la nouvelle péréquation intercommunale pour un montant de CHF 4,4 millions et une baisse des rentrées fiscales estimée à CHF 1,7 million suite à la réforme fiscale adoptée par le Grand Conseil. Malgré cette baisse fiscale il ne sera pas possible selon les services de l'Etat d'utiliser la réserve conjoncturelle qui se monte pour notre Commune au décembre 2018 à CHF 31,5 millions.

Ce budget qui n'est pas équilibré et qui nous oblige à encore s'endetter ne nous satisfait pas.

Cependant, une majorité du groupe l'acceptera car nous estimons que le Conseil communal et les services nous présentent des chiffres qui reflètent bien la réalité avec très peu de marge de manœuvre de notre stricte maîtrise communale. Nous sommes favorables au soutien du Centre jeunesse à Cernier, à la réintroduction de certaines activités hors cadre, à l'introduction d'un échelon supplémentaire pour les collaborateurs et collaboratrices des secteurs administratifs et techniques. Il convient aussi de mentionner que nous acceptons avec ce budget l'augmentation de 3,15 EPT. En ce qui concerne les chapitres autofinancés, nous serons très attentifs à leur évolution et à l'utilisation des réserves. Toujours réjouissant, les recettes du patrimoine financier, domaine où il est judicieux de poursuivre les investissements ciblés.

Malgré le peu de marge de manœuvre, quelques membres de notre groupe souhaitent que le Conseil communal maintienne à jour et propose, soit à la CGF soit à notre Conseil, avant les travaux d'élaboration du budget 2021, un catalogue de mesures d'économies objectivement réalisables.

L'impôt foncier et le taux proposé de 1,6 ‰ de la valeur cadastrale des immeubles de rendement a bien entendu été largement débattu dans notre groupe. Malgré la baisse de la valeur locative, l'impôt au taux proposé induira au final aux propriétaires une légère augmentation de la charge fiscale. Une partie des membres ont suggéré d'obtenir un effet neutre en proposant un taux plus faible (ex. 0,8 ‰). Nous sommes aussi conscients que cet impôt améliore nos recettes de CHF 1 million en comparaison à l'actuelle disposition. En observant ce qui se dessine dans les autres communes, une large majorité va l'introduire. On doit aussi mentionner que cet impôt est perçu auprès des propriétaires externes à la commune. En conclusion, une faible majorité de notre groupe devrait soutenir l'introduction de l'impôt foncier au taux de 1,6 ‰.

Malgré l'effet positif de la nouvelle péréquation financière pour notre Commune, ce budget avec le déficit annoncé nous oblige à déroger au frein à l'endettement si nous voulons maintenir le volume d'investissement net prévu qui se monte à CHF 6 millions. Une majorité de notre groupe soutiendra la démarche.

Cependant nous serons particulièrement attentifs au bien-fondé de chaque objet avec comme ligne de conduite la plus-value à l'ensemble de la population.

En conclusion et tout d'abord au sujet des arrêtés qui nous sont soumis, notre groupe acceptera dans sa majorité la dérogation au frein à l'endettement, à une faible majorité l'impôt foncier, sans



opposition le budget et à l'unanimité le retrait de l'initiative communale en lien avec la péréquation financière intercommunale qui peut être considérée comme favorablement traitée.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré à l'élaboration de cet important outil de travail. »

M. André Vallat (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste s'est entretenu sur le budget 2020 avec un grand intérêt et de grandes inquiétudes. En effet, ce déficit prévisible de CHF 2,7 millions ne va pas permettre une gestion optimale de la Commune. Les services à la population ont déjà été rendus minimaux en 2018 et ne pourront être améliorés que dans des cas très marginaux. Quant au potentiel d'investissement qui est aussi réduit au minimum, il fera défaut dans plusieurs situations et conduira donc très probablement à plusieurs reports d'investissements.

Néanmoins, la situation aurait pu être pire. Les efforts consentis par la Commune ont fait que la situation s'est tout de même améliorée par rapport à celle de 2018 et une nouvelle péréquation financière intercommunale nous sera clairement plus favorable à l'avenir. Il faudra à moyen terme redresser cette situation mais nous pensons qu'il nous manque encore certaines données sur les besoins et revenus futurs de la Commune car nous devons expliquer très clairement à la population comment devra être amené le fruit de l'effort fiscal qui risque d'être absolument nécessaire pour 2021.

Concernant l'impôt foncier, nous nous voyons forcés de l'accepter avec un taux de 1,6 ‰ mais nous le déplorons. Nul doute que cet impôt sera répercuté comme il a été dit sur les propriétaires.

Ceci dit, le groupe PS acceptera le budget 2020 tel qu'il a été présenté avec l'arrêté concernant le frein à l'endettement. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Beaucoup de choses ont déjà été dites, je serai très bref. Notre groupe acceptera sans enthousiasme ce budget, acceptera de renoncer au frein à l'endettement pour cet exercice 2020 et votera oui au retrait de l'initiative, mais, par principe, se prononcera contre tout nouvel impôt. »

M. Romain Douard (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« Nous sommes ce soir à nouveau au chevet de la situation financière de notre Commune. Comment en est-on arrivés là ? La lecture des budgets depuis la fusion nous donne un grand nombre d'indices :

En 2014, le budget est encore positif, grâce aux réserves. Mais les premiers toussotements sont annoncés avec CHF 400'000 de charges supplémentaires pour la prévoyance professionnelle et une augmentation des subsides LAMal. En 2015, l'harmonisation de la facture sociale accroît le malaise, mais la santé de la patiente reste toute de même stable. En 2016, CHF 600'000 sont ajoutés pour améliorer sensiblement la desserte en transports publics et l'accueil parascolaire est augmenté. Et déjà les prélèvements aux réserves prennent l'ascenseur pour permettre l'équilibre.



Mais c'est avec le budget 2017 qu'arrivent les très mauvaises nouvelles : la péréquation financière coûte dorénavant CHF 3'300'000. Le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire et la nouvelle répartition du financement du pot commun ajoutent CHF 600'000 à la facture des transports publics sans aucune amélioration au niveau des prestations. Enfin la facture sociale augmente de CHF 300'000 et la nouvelle répartition de l'impôt sur les frontaliers provoque une perte de revenu de CHF 800'000. La patiente est désormais aux soins intensifs et le budget 2018 le confirme. Le référendum combattant la hausse du coefficient fiscal n'aura pas permis de grandes avancées en 2019.

Qu'en sera-t-il en 2020 ? L'effet de la péréquation intercommunale est désormais stabilisé. Mais la plupart des autres augmentations de charges enregistrées depuis 2013 n'ont pas disparu. Elles sont le fruit de décisions populaires, à l'exemple du fonds d'infrastructure ferroviaire. Elles sont le fruit de reports de charges à l'exemple de la nouvelle répartition du pot commun. Mais aussi la conséquence d'une évolution économique et sociale à l'exemple des subsides LAMal ou de l'augmentation des places d'accueil. Et malheureusement, ces augmentations de charges sont parfois aussi la conséquence de décisions anciennes, voire de l'incurie de nos prédécesseurs : la nécessité de recapitaliser aujourd'hui une caisse de pension au bord de la faillite en est une belle illustration.

Le budget qui nous est présenté pour 2020 accuse un déficit de CHF 2'700'000. Le potentiel d'économies est épuisé et les perspectives de redressement restent mitigées. L'introduction de la taxe foncière aura certes un impact positif sur nos finances et notre groupe soutiendra son adoption. Mais malgré cet effort, le trou reste béant !

Pour Les Verts, la politique de l'autruche n'est pas acceptable : voulons-nous laisser à nos enfants un champ de ruine ou une commune accueillante ? Nous savons qu'à court terme l'embellie ne viendra pas de l'extérieur. Pour notre groupe, ce budget devrait être accompagné d'une hausse du coefficient fiscal de 5 points au minimum. Sachant que la majorité de notre Conseil est opposée à une telle proposition, nous nous abstiendrons de la formuler ce soir, mais nous n'accepterons pas le budget tel qu'il nous est présenté. »

M. Cédric Cuanillon (CC) tient à rappeler que la nouvelle péréquation financière a aidé à ce que le budget 2020 soit meilleur et qu'il y a deux ans, il représentait un déficit de CHF 8 millions. Cela est en partie dû à la péréquation. Une énergie importante a été déployée pour la stabiliser et que la nouvelle modélisation soit acceptée au niveau du Canton et des Communes.

Il profite de rappeler qu'une initiative communale avait été déposée par le Conseil général pour l'abandon du taux fiscal dans le calcul de l'ancienne péréquation. Il est du devoir du Conseil général de la retirer formellement ce soir.

A contrario, la fiscalité négociée au niveau du Canton, quant à elle, n'apporte pas que des avantages. Il rappelle que la Commune avait demandé une augmentation d'impôt à ses citoyens, augmentation qui a été refusée. Le nouveau paquet fiscal apporte exactement l'inverse, ce qui est évidemment problématique.



S'agissant de la réserve conjoncturelle, pour l'instant il n'est pas possible d'en faire usage. Le Conseil communal a quand même espoir que les discussions qui seront menées en 2020 avec le Conseil d'Etat et l'interprétation des bases légales changent cette donnée.

Le Conseil communal a estimé qu'il n'y avait pas d'augmentation d'impôt à solliciter pour 2020 à la condition bien sûr que le Conseil général admette la dérogation au frein à l'endettement qui se votera, à la majorité qualifiée, tout en sachant qu'une abstention équivaut à un non dans ce cas de figure.

Il tient à rappeler également que la fiscalité des entreprises représentait, certaines années, entre CHF 3 et 6 millions. Cette année, cela représente CHF 1 million. La masse fiscale des personnes physiques au niveau de Val-de-Ruz était la plus faible du Canton de Neuchâtel jusqu'à la nouvelle mouture de la péréquation. Elle a pris quelques rangs d'amélioration depuis lors, mais n'est pas encore en tête de liste. Il ajoute que le Conseil communal est convaincu qu'une intervention sera nécessaire en 2021.

Au sujet de l'impôt foncier, il informe le Conseil général, étant précisé qu'il n'a pu le faire auparavant, que cet impôt concernera 50% de personnes habitant le Val-de-Ruz, touchera entre 25 et 30% de personnes hors canton et entre 15 et 20% de personnes habitant d'autres communes du canton.

Pour terminer, il remercie les membres du Conseil général pour leurs rapports et prises de position. Il prend note particulièrement de la demande du Conseil général d'avoir la primeur pour le budget et les comptes et du maintien de l'objectif du catalogue des mesures d'économies.

M. Christian Blandenier (PLR), lors de l'étude de l'arrêté relatif à l'introduction d'un impôt foncier, suggère de demander au préalable les remarques de ceux qui s'y opposeront.

Il explique que le groupe PLR est conscient qu'il faut des impôts pour équilibrer les comptes et qu'il est difficile, au vu de la situation financière de la Commune, de renoncer à ce million de francs supplémentaire. Cependant, il a l'impression que la Commune a les poings liés par les décisions du Grand Conseil.

En effet, il explique que la valeur locative est baissée, ce qui implique une baisse du revenu imposable. Si une personne est propriétaire de deux appartements côte à côte, il est probable qu'elle paie plus qu'avant. Pour un propriétaire d'un petit locatif d'une valeur cadastrale de CHF 900'000, il est probable que l'impôt foncier soit 2 à 3 fois plus élevé que l'économie faite avec la baisse de la valeur locative.

S'agissant des habitants hors commune ou hors canton, il ajoute qu'ils paient déjà des impôts à Val-de-Ruz sur le revenu que produit l'immeuble. En plus de taxer le revenu, cet impôt revient à taxer l'outil de production de ce revenu. Pour toutes ces raisons, M. Christian Blandenier tient à dire que ceux qui le refuseront le trouvent injuste.



Votes :

Arrêté relatif à l'introduction d'un impôt foncier : accepté par 24 voix contre 10.

Dérogation du frein à l'endettement : acceptée par 29 voix contre 4 et 1 abstention.

Arrêté relatif à l'approbation du budget 2020 : accepté par 29 voix contre 3 et 2 abstentions.

Arrêté relatif au retrait de l'initiative communale, du 18 décembre 2017, concernant le projet de loi modifiant la loi sur la péréquation intercommunale, du 2 février 2000 : accepté à l'unanimité.

9. Plan financier et des tâches 2021-2023

M. Thierry Beausire (PLR) donne lecture du rapport de la CGF.

« Pour rappel, le Plan financier et des tâches (PFT) n'est pas un plan de législature, mais une vision financière dépendante des éléments connus et acquis à ce jour, en évitant ainsi toute extrapolation. Malgré cela, le constat est très inquiétant. En effet, les résultats prévisionnels futurs se présentent sous forme d'un déficit structurel récurrent important oscillant entre CHF 3,6 et 3,9 millions. A noter que le Conseil communal a répondu de manière satisfaisante aux diverses questions de la Commission sur les sujets suivants :

- *l'effet financier de la fusion de Valangin ;*
- *le prélèvement sur la réserve d'amortissement ;*
- *le coût des transports scolaires et les abonnements payés ;*
- *les investissements de la route de La Joux-du-Plâne ;*
- *la nécessité des CHF 4 millions d'investissement pour le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane et du terrain de foot ;*
- *la différence entre l'octroi d'un échelon et le renchérissement de la masse salariale.*

Le constat de la Commission est le suivant : le PFT présenté démontre clairement qu'il est impossible d'atteindre l'équilibre à moyen terme et suggère au Conseil communal d'annoncer dès le 1^{er} trimestre de l'année prochaine à la population la nécessité d'une augmentation du coefficient fiscal.

Néanmoins, la CGF vous recommande la prise en considération de ce PFT à la majorité des membres présents. »



M. Jean-Philippe Junod (PS) communique la position du groupe PS.

« Lors de sa séance du 9 décembre dernier, le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant le plan financier et des tâches 2021-2023. Il remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de notre administration pour leur travail.

Voilà en quelques mots nos principales réflexions.

Nous remarquons une hausse des effectifs qui pourrait, dans le contexte actuel, sembler inadéquate au vu de la situation économique de la Commune. Mais sachant le volume de travail réalisé par nos collaborateurs, cela nous paraît justifiable. Le sujet sera repris en temps voulu. Nous notons que pour l'énergie, sujet qui devrait être traité de manière plus soutenue, le nombre d'EPT n'est que de 0,3 sans augmentation jusqu'en 2023. Energie toujours, dans le tableau des projets au point 31, les montants inscrits sont, pour nous, clairement trop faibles. Un effort est à mettre au programme très rapidement. Aucune trace, hormis quelques lignes, du parc éolien des Quatre Bornes. Cela ne nous paraît pas en rapport pour une Commune se targuant d'être une écorégion.

Ce plan financier comporte beaucoup d'incertitudes à nos yeux et il n'est pas très ambitieux. Sans doute qu'une fiscalité mieux adaptée permettrait à notre Commune d'avoir un avenir plus réjouissant. Sans cela, les déficits continueront d'être au programme ces prochaines années. Le parti socialiste approuvera néanmoins ce rapport. »

M. Raphaël Geiser (PLR) informe de la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le plan financier et des tâches pour les années 2021 à 2023. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, le PFT n'est pas un plan de législature, et heureusement ! Les résultats prévisionnels présentés pour les années 2021 à 2023, à savoir entre CHF 3,6 et 3,9 millions de déficit, ne pourraient être des objectifs acceptables si on les considère comme tels, mais sont un constat de notre situation financière selon les éléments connus à ce jour.

Un déficit structurel important est confirmé dans le rapport et il convient de ne pas faire preuve d'un optimisme démesuré quant aux possibilités d'amélioration positives externes. Je pense ici par exemple à l'initiative sur la géotopographie.

Il est du devoir des Autorités de prendre des mesures, tout comme il leur incombe d'informer la population en amont des enjeux auxquels nous sommes confrontés afin que ces mesures puissent être reçues favorablement. La situation actuelle nous endette et engendre un manque d'investissements important sur nos infrastructures. Les prestations sont déjà limitées, ce qui exclut des possibilités d'économies significatives, et notre assiette fiscale reste très faible en raison d'une fiscalité basse sur les personnes physiques en comparaison cantonale et d'un faible potentiel fiscal sur les personnes morales.

Si une majorité de notre groupe prendra en considération le plan financier et des tâches, comme un constat, il ne le prend pas pour objectif et demande au Conseil communal de revenir au plus tôt avec des propositions permettant un redressement de nos finances dans le futur, en travaillant sur



la poursuite des mesures d'économie et sur une réflexion quant à l'adaptation de notre fiscalité pour les années à venir, notamment quant à une communication approfondie et claire à notre population au sujet de l'état de nos finances communales. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le plan financier qui nous est présenté est malheureusement à l'image du budget. Le texte est écrit en noir, les chiffres y sont rouges !

Le groupe des Verts prendra position sur les investissements proposés en temps opportun, sachant que chacun fera l'objet d'une étude détaillée et sera soumis à notre Conseil pour approbation.

Cependant, ce PFT nous montre que la Commune de Val-de-Ruz ne peut se reposer et devra continuer à entretenir des infrastructures, à gérer son fonctionnement et à investir dans de nouveaux projets.

La lecture des chiffres pour ces prochaines années ne laisse aucun doute sur l'avenir financier de notre Commune à moyen terme si l'on souhaite tenir ces objectifs.

Le Conseil général a pour mandat, c'est écrit dans le règlement général de la Commune, de veiller à la gestion des biens de la commune et à leur conservation, ainsi qu'à la bonne marche des services publics. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous devons prendre ce mandat au sérieux. C'est pourquoi Les Verts prendront acte de ce rapport, mais demandent qu'une adaptation du coefficient fiscal soit intégrée dans le prochain budget afin d'atteindre un équilibre financier aussi tôt que possible. »

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que le principe du PFT est de considérer les prestations actuelles, retrouvées et acceptées au travers du budget 2020 et de les extrapoler dans le temps sans autre modification. Il ajoute que CHF 3,6 à 3,9 millions de déficit sont à venir, sachant qu'en 2021, la deuxième phase de la fiscalité décidée par le Grand Conseil signifiera encore CHF 800'000 d'encaissements en moins au niveau des personnes physiques.

S'agissant des EPT, il est à noter que Val-de-Ruz est une Commune avec un effet administratif des plus faibles et le Conseil communal y travaille en permanence.

Au sujet de l'énergie, considérant l'écorégion que Val-de-Ruz représente, il s'agira de déployer des moyens financiers. A ce stade et au vu de la situation de la Commune, il explique qu'il était difficile pour le Conseil communal d'avancer des chiffres qui ne feraient qu'augmenter la situation négative. Il tient à rappeler tout de même que le parc éolien est toujours, comme mentionné dans le rapport, un des principaux objectifs du Conseil communal pour les prochaines années.

Il confirme que beaucoup d'investissements sont en cours et ceux qui figurent dans le PFT ne sont pas validés. Il s'agit d'un catalogue, lequel ne parle pas des gros projets, mais de l'entretien ou d'éléments existants sur notre patrimoine, sur lesquels la Commune devra intervenir afin de conserver ces infrastructures.



Au sujet de la géotopographie, elle pourrait amener une amélioration. Cependant, il est à noter que cette amélioration ne comblera pas le trou annoncé dans la planification mais le Conseil communal s'y atèle.

Vote de prise en considération : le plan financier et des tâches 2021-2023 est accepté par 33 voix contre 1.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000 à la suite des inondations du 21 juin 2019

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 25 novembre dernier. Sans revenir sur les détails présentés dans le rapport, les points suivants méritent mention :

- *total des travaux pour routes communales, chemins agricoles, ruisseaux, ruz et ponts, chemins forestiers, déchets, boues : CHF 2'700'000 ;*
- *total sécurité pour solde prestations SDI, matériel, etc. : CHF 200'000 ;*
- *gérance du patrimoine : CHF 250'000 ;*
- *chancellerie : CHF 36'000 ;*

Soit un total arrondi de CHF 3'100'000.

L'amélioration de ces travaux avec les photos des dégâts mettent clairement en évidence, s'il est encore nécessaire, le caractère exceptionnel et dramatique de cet événement naturel imprévu.

Pour la remise en état des chemins agricoles, une subvention cumulée de 80% de la part du Canton et de la Confédération pourrait être versée à la Commune. Une subvention par les organismes caritatifs pourrait éventuellement être prise en compte ultérieurement. La CGF a pris note du nombre d'heures considérable – plus de 2'000 – effectuées lors de cette catastrophe. Il est à noter que ces heures sont prises au détriment d'autres tâches déjà planifiées mais décalées dans le temps. Néanmoins, nous prenons note avec plaisir de la motivation de tous les employés communaux qui a été exemplaire.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande d'en faire de même. »

M. Thierry Beausire (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a accepté à l'unanimité le présent rapport sans susciter de longues discussions. Le Conseil communal a confirmé les points suivants lors de notre séance de groupe.



Premièrement, l'obtention de l'accord du service des communes pour effectuer le prélèvement dans la réserve conjoncturelle des montants mentionnés.

Deuxièmement, que l'estimation des montants des travaux à venir n'ont pas été surévalués et ont été validés par un bureau d'ingénieurs ou par le service cantonal concerné.

Finally, il a souligné également l'engagement exemplaire et important du personnel de la Commune ainsi que des divers services cantonaux impliqués. »

M. Cédric Senn (PS) présente le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal et va soutenir cette demande de crédit.

Je ne reviendrai pas sur les événements de cette soirée de juin, les cicatrices ne sont pas encore toutes refermées.

La grande part de cette demande de crédit (env. 87%) concerne l'unité des travaux publics, eaux et forêt.

C'est dans ce secteur que la commune a subi le plus de dégâts et a dû engager les montants nécessaires pour des travaux d'urgence dès le lendemain de la catastrophe, pour des travaux de moindre urgence de remise en état déjà effectués ou à venir en fonction des priorités et des ressources.

La liste n'est pas exhaustive mais :

- *15 routes communales ont été touchées, 3 ayant subi d'importants dégâts, 12 routes avec des dégâts moindres ;*
- *42 chemins agricoles communaux + 15 chemins agricoles privés ont été ou seront à remettre en état ;*
- *Une trentaine de chemins forestiers ayant subi d'importants dégâts ou carrément impraticables seront réparés au fur et à mesure des coupes de bois ;*
- *Plusieurs ruisseaux ont dû être curés, des murs ou des berges de ruisseaux réparés ainsi que des travaux sur 2 ponts ;*
- *Environ 600 tonnes de déchets ont dû être évacués et traités sans compter les tonnes de gravats à l'intérieur des localités ;*
- *Il a fallu évacuer les boues dans les sous-sols et les rues ainsi que curer les canalisations communales d'évacuation des eaux usées.*

Les réparations des dégâts aux routes agricoles communales ou privées pourraient être subventionnées – comme cela a déjà été dit – par le Canton ainsi que par la Confédération jusqu'à hauteur de 80% du montant.



Les infrastructures immobilières communales ont été touchées dans une moindre mesure par rapport aux propriétaires privés avec entre autres le complexe scolaire de Dombresson, l'abri PC de Villiers ou des dégâts dans des immeubles locatifs communaux.

Pour la sécurité, une partie des coûts est liée à du matériel à réparer ou à remplacer, à la solde des intervenants, aux frais de subsistance pour les intervenants et les sinistrés ainsi qu'aux milliers de litres d'eau potable distribués les jours suivants.

Quelques dépenses aussi pour la soirée d'information à la population, nécessaire vu les circonstances, ainsi qu'au souper de remerciements pour les personnes touchées ou ayant travaillé lors de cette catastrophe.

Pour terminer, nous pouvons aussi remercier nos différents partenaires (le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, le service de l'agriculture pour le Canton ainsi que la Confédération) pour leur générosité en finançant de gros travaux dont les montants auraient dû revenir à la Commune.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Pour rappel, le Canton ainsi que la Confédération ont pris à leur charge l'assainissement du Ruz Chasseran entre le parking du Crêt du Puy jusqu'au centre de Villiers pour plusieurs millions de francs.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit. »

M. Michel Faragalli (Les Verts) communique la position du groupe des Verts.

« En quelques mots, voici comment les inondations du 21 juin ont fortement touché notre commune. Nous pouvons à nouveau exprimer notre reconnaissance envers toutes les personnes qui se sont mobilisées afin d'améliorer la situation des sinistrés. Les chiffres articulés dans ce rapport se rapportent en partie à des travaux de remise en état de grande ampleur, notamment au niveau des infrastructures routières et des chemins agricoles. Des mesures préventives conséquentes devront être prises aussi à l'avenir afin de minimiser les risques futurs. Nous serions heureux d'obtenir quelques précisions supplémentaires concernant deux points mentionnés dans ce rapport.

D'une part, la Commune, en l'état actuel de ses connaissances, est-elle déjà en mesure de formuler une vision à long terme au sujet de la STEP du Pâquier ? Dans le cas contraire, sait-elle déjà quels types de variantes sont susceptibles d'émerger de l'étude en cours ?

Par ailleurs, il est fait mention à plusieurs endroits d'une prise en charge potentielle de certains coûts par la Confédération et le Canton. La Commune sait-elle déjà quel serait le montant total que cela pourrait représenter ? Et quelle part de ce montant peut être considérée comme étant très probablement acquise ?

Au-delà de ces points de détail, notre groupe remercie le Conseil communal pour ce rapport détaillé. Celui-ci permet de mesurer l'ampleur des tâches accomplies et de deviner celles, très conséquentes, encore à envisager. Nous recommandons par conséquent d'accepter l'arrêté qui nous est soumis ce soir. »



M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Les travaux entrepris entre Dombresson et Le Pâquier ont été conséquents et importants. Il apparaît toutefois que certains travaux interpellent le groupe UDC.

Notamment l'accotement de la route reliant Le Pâquier côté ruisseau, ou plutôt côté fleuve en cas de forte intempérie. L'enrochement fait est bien, mais pourquoi avoir fini les 20 derniers centimètres avec de la chaille ? Car en cas de montée soudaine des eaux, celles-ci vont dégrader la chaille puis, comme lors du 21 juin, arracher la route à volonté. Il aurait fallu bétonner les derniers centimètres à hauteur de la route, voire même plus haut que celle-ci, de façon à forcer l'eau à rester au-dessus de la route et non pas de lui permettre de s'infiltrer sous la chaussée.

De plus, l'entonnoir bétonné vis-à-vis de la ferme à M. Etienne Cuche à l'entrée de Villiers nous semble mal approprié à la situation. En effet, si des branches, troncs, arbres, cailloux viennent à s'y coincer ou s'engouffrer, il ne sera pas aisé de les y déloger. Alors que si l'on avait fait non pas un entonnoir, mais un socle de 3 à 5 m de long au-dessus et perpendiculairement à l'arrivée de l'eau, il serait facile d'y accéder avec une rétro munie d'un grappin pour pouvoir toujours laisser l'accès libre à l'eau, avec des barrières escamotables, contrairement à celles posées actuellement qui condamnent l'accès près de l'entrée du tunnel.

Des dîmes devraient également être bétonnées verticalement au-devant de ces entrées car il se peut que des gros déchets viennent obstruer celles-ci. On devrait également prévoir deux ou trois gros tuyaux supplémentaires pour empêcher de nouvelles inondations à l'entrée du village de Villiers. Ceci devrait maintenir l'eau sur une distance suffisante pour éviter tout risque de débordement dans ce village.

Jusqu'où va le gros tuyau qui sert de trop-plein à côté de l'embouchure dans cet entonnoir ? Ceci pour connaître son efficacité en cas de remplissage.

Il nous semble également qu'il faudrait prévoir de faire un monticule dans les champs dès la sortie de Villiers depuis la maison Blumer de façon à éviter que l'eau ne revienne dans le village par le fait que le terrain penche vers celui-ci. Ce monticule permettrait de maintenir l'eau dans le bassin du Seyon, tout en vous stipulant que ce monticule pourrait être construit de façon à ne pas péjorer les agriculteurs concernés car l'on pourrait très bien faire ce dénivelé de manière atténuée.

En espérant que vous aurez pris bonne note de nos remarques tout en pensant que la prochaine crue peut survenir du jour au lendemain et que notre ingénieur cantonal est bien optimiste à nos yeux en nous prédisant qu'une crue comme celle-ci n'a lieu que tous les 300 ans.

Si l'on ne fait rien de plus, les personnes situées dans l'est du Val-de-Ruz qui subiront peut-être des pluies diluviennes à l'avenir, auront de quoi en vouloir à nous tous car dans le sud-est de la France, les habitants ont eu droit à subir deux crues en moins de dix jours. Ils avaient déjà subi de fortes inondations il y a quelques temps.



Notre groupe pense qu'il est absolument indispensable de serrer la vis pour des dépenses non prioritaires de façon à pouvoir investir là où les besoins sont pressants. Le groupe UDC soutiendra donc ce crédit d'engagement de CHF 3'100'000. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) remercie les groupes pour l'accueil du rapport et précise que ce dernier ne revient pas sur l'ensemble des mesures qui ont été prises à la suite de cet événement puisqu'elles ont déjà fait l'objet de communications lors des séances précédentes du Conseil général, mais a pour but de présenter les conséquences financières des intempéries pour la Commune et de faire adopter par le Conseil général un crédit tant pour les mesures déjà effectuées que pour celles à venir.

S'agissant de la STEP du Pâquier, elle indique que les coûts manquent dans le rapport car une étude est en cours auprès d'un bureau d'ingénieurs spécialisés. Lorsqu'une variante aura été choisie parmi les propositions du bureau d'étude, le Conseil communal présentera une demande de crédit y relative au Conseil général.

En ce qui concerne les questions de prévention ou de travaux à réaliser à l'avenir pour diminuer le risque de nouvelles inondations, elle précise qu'elles ne sont pas intégrées dans cette demande de CHF 3,1 millions. Ce crédit ne concerne que les coûts relatifs à la catastrophe. Un certain nombre de pistes ont été mentionnées par les groupes et seront étudiées au cours des prochains mois. Elles feront l'objet de demandes de crédit lorsqu'une variante aura été plébiscitée. Elle ajoute que rien n'est impossible en termes d'intempéries, mais un bureau d'ingénieurs devra être mandaté afin de faire une étude dans le but d'éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise et que les effets puissent être mieux maîtrisés.

Au sujet de la route Villiers – Le Pâquier, elle indique qu'un certain nombre de mesures ont déjà été prises par le Canton dans le cadre de la rénovation de la route, mais qu'il lui est compliqué de répondre aux remarques en lien avec l'accotement. Le chef du dicastère des travaux publics devrait pouvoir y répondre de manière plus détaillée.

Concernant l'entonnoir près de la ferme de M. Cuche et de la dîme à bétonner, ces éléments doivent encore être réalisés pour retenir les grosses matières susceptibles de boucher les tuyaux à l'entrée de Villiers.

S'agissant de l'agrandissement des tuyaux à l'entrée de Villiers ou le monticule dans les champs, cela sera également pris en compte dans les propositions du bureau d'étude qui sera mandaté par le Conseil communal.

Enfin, pour répondre à la question des coûts pris en charge par le Canton et la Confédération, ce sont 80% des coûts sur les chemins agricoles, mais également sur ceux appartenant à des privés. Concernant les cours d'eau, 70% de coûts, répartis entre le Canton et la Confédération, seront pris en charge. Il est cependant trop tôt pour pouvoir chiffrer ces subventions, certains travaux n'étant régulièrement pas considérés dans les montants totaux.

Elle conclut en précisant que ce vote doit être effectué à la majorité qualifiée.



M. Christian Hostettler (CC) ajoute que le tuyau à l'entrée de Villiers ressort à la hauteur du garage des TP de La Champey. S'agissant de la STEP du Pâquier, il précise que deux versions sont étudiées, à savoir refaire l'actuelle ou construire une nouvelle hors de la zone inondable. C'est pour cette raison qu'il n'est pas possible de communiquer la version à retenir.

Vote d'entrée en matière : acceptée à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000 à la suite des inondations du 21 juin 2019 : acceptée à l'unanimité.

11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 270'000 pour la deuxième étape de l'élaboration du PAL de Val-de-Ruz

M. Jean-Philippe Junod (PS) donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable (CTD).

« Lors de sa séance de travail du 12 novembre dernier, la CTD a entre autre traité de manière approfondie ce point. La première étape a commencé à fin 2018 et est maintenant terminée.

Suite à cela, nous disposons d'un cahier des charges nous permettant d'aborder l'étape 1. Un des faits marquants de cette dernière est la zone réservée qui, malgré le fait d'avoir été acceptée par la population le 19 mai dernier, n'est pas encore sanctionnée par le Canton. Le cahier des charges, document de plus de trente pages, est très complet et de qualité. Cela nous garantit un cadre de travail clair et précis pour la société qui réalisera cette deuxième étape.

Pour celle-ci, la Commune a reçu cinq offres. L'une d'entre elles a été retenue, cela nous permet d'avoir ce soir un montant définitif à voter. Le montant en question est finalement de CHF 270'000, soit un peu plus élevé qu'initialement prévu. Par contre, la troisième étape, elle, sera moins chère. Si tout se passe comme prévu, la globalité du projet sera dans le budget prévu. Notre Commission propose au Conseil communal de faire un point de la situation, à mi-parcours environ, sur l'avancement et cela nous permettra d'apporter quelques adaptations si cela devait être nécessaire. Le point 2.4 du cahier des charges aborde ce sujet sans pour autant définir la période de consultation. La CTD a préavisé positivement ce rapport et vous propose de l'accepter. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique la position de la CGF.

« L'élaboration du PAL est probablement le dernier gros chantier hérité de la fusion. Le rapport du Conseil communal présente un état des lieux des travaux réalisés jusqu'ici et financés par un crédit que nous avons accepté voilà une année.

Depuis, les travaux préparatoires se sont déroulés conformément à la planification annoncée, aboutissant à la priorisation des enjeux du Plan directeur régional. La deuxième étape du PAL peut ainsi être lancée dans de bonnes conditions et le crédit qui nous est demandé ce soir permettra de préparer d'ici mi 2021 le plan guide nécessaire à la réalisation de la troisième étape, qui portera, elle, sur les éléments de détails.



Le processus est complexe mais garantit une gestion d'ensemble du dossier dans une approche qui englobera les éléments de détails dans une version complète du territoire de Val-de-Ruz. Le crédit de CHF 270'000 demandé ce soir est justifié aux yeux de la CGF qui vous recommande, à l'unanimité, de l'accepter. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique le rapport du groupe PLR.

« Lors de sa séance du 18 avril 2018, le Conseil général prenait acte du rapport d'information concernant l'élaboration d'un plan d'aménagement local. Dans le cadre de cette révision ou création du PAL, il était prévu de procéder en trois parties pour permettre entre autre d'informer régulièrement le Conseil général.

Nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur la deuxième étape de mise en œuvre. Le document qui nous est soumis nous rappelle le déroulement de la première étape qui a permis l'élaboration du cahier des charges. Ce rapport détaille le programme de l'élaboration de l'avant-projet des études à réaliser. Bien que le processus long et complexe de l'élaboration du PAL aille de l'avant et se précise, nous constatons que lors de cette deuxième partie, nous ne travaillerons pas encore au niveau de l'affectation des parcelles. Notre groupe acceptera cette demande de crédit étant donné qu'il s'agit de la suite planifiée du processus. »

M. Nicolas Richard (PS) transmet la position du groupe PS.

« Ce rapport nous montre que l'élaboration du PAL avance. Le parti socialiste se réjouit et va donc accepter cette demande de crédit tout en remerciant les auteurs de ce rapport. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne connaissance du rapport du groupe des Verts.

« En l'an 2000, le territoire de la Commune de Val-de-Ruz hébergeait 14'000 habitants. Aujourd'hui nous sommes 17'000. En 2001, on recensait 4'600 emplois. Ce chiffre est passé à 7'000 aujourd'hui. Enfin, on comptait 192 exploitations agricoles en 2000, il en reste 130. Cette évolution a profondément modifié notre territoire. Nos habitudes de déplacement et de consommation se sont modifiées.

Cette évolution ne s'arrête pas. Le nouveau plan d'aménagement doit donc constituer l'outil qui permettra dans les prochaines années de faire face aux défis des nouveaux changements qui s'annoncent.

Les travaux préliminaires menés par le Conseil communal et son mandataire durant l'année écoulée ont mis en évidence les différents éléments à étudier de manière plus approfondie durant l'élaboration de ce nouveau PAL. Le rapport de synthèse qui nous est remis en annexe en présente les grandes lignes.

Notre groupe salue en particulier le besoin de planifier le futur de la mobilité douce et les besoins en infrastructures publiques afin de garantir à l'avenir une urbanisation et un développement économique de qualité. Il est par contre regrettable à nos yeux que, pour une commune comme la



nôtre, la place des transports publics reste une prérogative cantonale, sans vision d'avenir au niveau de notre région.

Le crédit que nous votons ce soir permettra d'avancer dans les travaux nécessaires au développement de notre commune. Et n'oublions pas que les décisions qui seront prises durant cette deuxième étape auront un impact non négligeable sur l'ensemble de la vie de notre commune durant de nombreuses années.

Conscient des enjeux à venir, le groupe des Verts souhaite que l'élaboration du nouveau PAL se déroule dans les meilleures conditions et acceptera cette demande de crédit. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) informe les Autorités du rapport du groupe UDC.

« Notre groupe acceptera ce crédit qui va dans la suite de ce qui a déjà été engagé, accepté et voté pour le PAL de Val-de-Ruz. Ce processus nous semble très long, rébarbatif et coûteux, en étant conscients que c'est une obligation du Canton. »

M. Roby Tschopp (CC) remercie les membres du Conseil général pour l'accueil porté à cet objet.

Il rappelle que, si le processus paraît effectivement assez long, les étapes telles qu'elles sont définies sont importantes.

La phase suivante est la phase 2, la pré-étude. Il indique qu'avant de pouvoir affecter des parcelles, il doit être possible de le justifier par une stratégie relativement détaillée, que ce soit une stratégie de tourisme, une stratégie de transports ou une stratégie de densification dans le but de pouvoir justifier les choix face aux propriétaires.

Il ajoute également que les budgets sont respectés. Un cahier des charges a été établi et le Conseil communal a reçu cinq offres qui respectent l'enveloppe. Les travaux ne sont, par contre, pas encore attribué, mais le seront mercredi, sauf imprévu.

La sérénité peut donc être de mise du point de vue financier pour cette deuxième étape.

Vote d'entrée en matière : acceptée à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 270'000 pour la deuxième étape de l'élaboration du PAL de Val-de-Ruz : accepté à l'unanimité.

12. Augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport de la CGF.

« Lors des deux séances des 18 et 25 novembre 2019, la CGF a débattu du rapport relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics, en présence du Conseil communal.



En préambule, la Commission relève que lors de la fusion des communes, 2 EPT n'ont pas été remplacés car une meilleure efficacité et la mise en valeur des compétences des travaux publics des communes réunies devaient permettre de fonctionner de manière plus rationnelle.

Ce rapport a soulevé plusieurs interrogations au sein de la Commission et nous remercions le Conseil communal pour les réponses obtenues quant aux points suivants :

- *tous les employés partant à la retraite l'année prochaine seront remplacés ;*
- *les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées et les employés doivent les reprendre ;*
- *le taux d'engagement d'un collaborateur passera de 80% 100%, d'où les 0,2% ;*
- *le budget 2020 ne tient compte que de l'engagement de 1,2 EPT prévu en janvier de cette même année ;*
- *le désherbage manuel et sans herbicide est estimé à un poste complet ;*
- *la Commune poursuivra son rôle social en engageant du personnel placé en mesure de crise ;*
- *actuellement, l'équivalent de trois postes sont assurés par des personnes en réinsertion professionnelle ;*
- *à ce jour, la responsabilité de l'entretien des trottoirs n'est pas clairement définie. En cas d'acceptation de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques, cette nouvelle tâche reviendra à la Commune, à laquelle s'ajoutera l'entretien des pistes cyclables sur tout le territoire communal, ainsi que 7,3 km de routes supplémentaires.*

Bien que cette augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT soit nécessaire et justifiée aux yeux du Conseil communal, la Commission n'en est pas convaincue. Elle relève que pour se forger une opinion sur la pertinence de l'engagement de collaborateurs supplémentaires, des données chiffrées seraient utiles, de manière à avoir quelques arguments quantitatifs et pas seulement des arguments qualitatifs. La CGF souhaite davantage de mutualisation au sein du personnel communal.

Il est donc à ce jour, selon les données à notre disposition, pas clairement nécessaire d'augmenter de 3,2 EPT.

Pour 1 EPT demandé dès janvier 2021 elle pourra toujours faire l'objet d'une demande étayée dans le cadre du budget 2021.

En conclusion, après délibération, la Commission s'est prononcée pour l'engagement de 2,2 EPT et vous propose d'amender cet arrêté en supprimant l'engagement de 1 EPT en janvier 2021, selon l'amendement qui vous est soumis.

La majorité de la CGF a accepté cet arrêté amendé et vous suggère d'en faire autant. »



M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a étudié attentivement la demande d'augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics.

Il remercie le Conseil communal pour son rapport circonstancié, lequel met en exergue les activités actuelles de notre personnel des travaux publics en précisant les nouvelles tâches qui devront être traitées à futur avec l'augmentation de la population ainsi que les charges qui découleront de l'arrivée de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques dévolue par le canton à charge des Communes.

Nous relevons que, bien qu'étant parti au moment de la fusion avec 2 EPT en moins dans ce domaine, nous devons rester attentifs aux coûts engendrés par une augmentation de personnel.

Toutefois, au vu des arguments avancés, le groupe PLR accepte une augmentation d'EPT dans le dicastère des travaux publics mais suit les recommandations de la CGF au vu des éléments qui ont été relevés dans leur rapport.

En conclusion, le groupe PLR suivra dans sa grande majorité la proposition d'amendement de la CGF pour une réduction à 2,2 EPT. »

M. Claudio Cerini (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté.

Ainsi que nous l'avions déjà évoqué lors de précédentes augmentations de la dotation en personnel, le groupe socialiste y est extrêmement sensible, car nous savons à quel point le peuple l'est également. Nous souhaitons en effet une Commune sobre et exemplaire en terme de dotation en personnel.

Nous comprenons le calendrier prévisionnel du chapitre 6, mais nous pensons qu'il est plus raisonnable par contre, d'attendre 2020 pour planifier l'augmentation d'un EPT au 1^{er} janvier 2021.

En résumé, nous acceptons donc à l'unanimité des membres l'amendement prévu par la CGF et soutiendrons donc une augmentation de 2,2 EPT et l'arrêté correspondant ainsi amendé. »

M. Alain Lugon (Les Verts) transmet la position du groupe des Verts.

« La lecture du rapport convainc aisément notre groupe du fait que l'unité administrative des travaux publics est actuellement sous-dotée en personnel, d'autant plus que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques en 2020 va encore renforcer cette situation.

Notre groupe entend bien les remarques régulières de certains citoyens qui se plaignent de l'absence de désherbage d'une rue par-ci et du déneigement trop tardif d'un trottoir par-là. Il relève cependant que ces mêmes citoyens rechignent à octroyer à la Commune les moyens nécessaires lorsque votre Autorité leur soumet une demande de hausse d'impôt. Il nous semble nécessaire de



rappeler à nos administré·e·s que la qualité des services a un coût et qu'elle ne peut pas simplement être exigée de manière unilatérale.

Par conséquent, notre groupe estime que la demande d'augmentation de la dotation en personnel qui nous est adressée ce soir ne peut être entièrement découplée d'une réflexion sur la question d'une adaptation de notre coefficient fiscal.

Dans l'attente d'un débat sur la fiscalité communale, que nous appelons de nos vœux pour 2020, notre groupe se rangera également derrière l'avis de la CGF en soutenant une augmentation de 2,2 EPT.

Nous nous demandons dans quelle mesure l'unité administrative des travaux publics peut engager des apprenti·e·s, qui pourraient décharger nos cantonniers d'une partie de leurs tâches.

Peut-être également que les volontaires souhaitant éviter la taxe pompiers pourraient être mobilisés pour des tâches de désherbage ou de ramassage de déchets.

Nous nous posons également la question de savoir si les personnes à l'assurance chômage ou aux services sociaux placées auprès de la Commune peuvent bénéficier d'une formation ou d'un suivi qui seraient de nature à renforcer leur motivation et la qualité de leur travail ?

Par ailleurs, la remarque au sujet de la décision politique de ne plus utiliser de désherbant sur la voie publique nous laisse un peu perplexe, dès lors que l'utilisation des herbicides est interdite depuis 1986 sur les routes, les chemins et les places publics. Nous ne pouvons bien sûr que saluer la décision de la Commune de mettre enfin en œuvre cette décision, tout en étant bien conscients des défis que cela entraîne pour trouver des solutions alternatives efficaces et rationnelles.

Enfin, pour terminer, notre groupe présentera un postulat au sujet du littering et en particulier de la question des compétences communales en matière de sanctions. »

M. Michel Favre (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Notre groupe a pris connaissance du rapport concernant l'augmentation de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics. Certains chiffres du récapitulatif des tâches nous laissent songeurs. Il nous paraîtrait plus judicieux d'améliorer certaines choses que de simplement engager du personnel supplémentaire. Opter par exemple pour un désherbage thermique, en substitution au glyphosate plutôt que de le faire à la pioche comme il a été expliqué à la CGF. Utiliser au mieux les ressources issues de l'ORP et des MIP pour les travaux de désherbage, nettoyage et entretien des cimetières, car il nous semble que la formation et l'encadrement pour les tâches telles que celles-ci ne sont pas insurmontables.

Bref, si le Conseil communal préfère engager et payer des charges sociales supplémentaires plutôt que d'utiliser le social, on ne se dirige pas vraiment vers un budget avec des chiffres noirs. Tout en étant conscients du travail fourni par le personnel des travaux publics, notre groupe refusera l'arrêté tel qu'il est présenté. »



M. Christian Hostettler (CC) précise qu'il se prononcera plus longuement à propos de ce qui a été exprimé lorsque surviendra la discussion à propos de l'amendement.

Au sujet des apprentis, il ajoute que l'intention est là. Mais cela prendra du temps et nécessitera des personnes formées pour les encadrer.

S'agissant des personnes à l'ORP ou en MIP, elles sont importantes et la Commune souhaite toujours travailler avec elles. Cependant, il tient à rappeler qu'elles peuvent être appelées à partir au bout de cinq jours si elles trouvent un emploi stable. Il y a, au niveau de la formation et du suivi de ces personnes, un investissement non négligeable.

M. François Cuche (CC) précise que, depuis la réorganisation du service de l'emploi à La Chaux-de-Fonds, il existe deux phases particulières dans le domaine de l'insertion. L'insertion socio-professionnelle tout d'abord. Elle est de la compétence des Communes donc des guichets sociaux, les personnes étant engagées pour le travail de renfort dans le cadre d'une administration publique ou parapublique, par mandat de trois mois en principe, pour pouvoir être apte au placement dans le cadre des offices régionaux de placement et du chômage. Ces placements donnent la possibilité aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale de reprendre un rythme de travail afin d'être aptes au placement.

La deuxième phase intervient lorsque les personnes sont aptes au placement. Le service de l'emploi gère ces dossiers pour des placements professionnels durables.

Il précise qu'avec la nouvelle réforme, le taux de placement et de réussite est plus important qu'auparavant.

La problématique des premiers placements socio-professionnels réside dans le fait que les candidats n'ont pas toujours les aptitudes nécessaires pour une réintégration dans le monde du travail. M. François Cuche tient à remercier les employés communaux pour le travail d'accompagnement afin de leur donner une chance.

M. Roby Tschopp (CC) apporte quelques compléments du point de vue des ressources humaines.

Premièrement, il indique qu'il n'est pas possible actuellement d'engager des apprentis aux travaux publics et que ce métier s'apprend, au sein de la Commune, à la gérance du patrimoine. Il tient à rappeler également qu'un apprenti n'est pas seulement une force de travail supplémentaire qui n'implique aucune charge et qui remplace un poste supplémentaire. L'encadrement est non négligeable à ce sujet.

S'agissant des cantonniers en place, M. Roby Tschopp ajoute qu'à la fusion, le groupe a démarré avec deux unités de moins que toutes les Communes auparavant. La pression de travail se traduit par des maladies et des blessures. Il tient donc à soutenir cette équipe qui, d'une part, a débuté avec 18 personnes au lieu de 20, mais qui a également dû faire face à l'augmentation de 10% de la population. Même si, il en est conscient, 10% de personnes ne donne pas 10% de travail en plus, le déneigement, l'entretien des nouveaux chemins d'accès et des nouveaux quartiers représente



une charge supplémentaire de travail et, à ce titre, un poste est justifié, ne serait-ce que pour suivre l'évolution démographique.

Des nouvelles normes fédérales sont également en train de se mettre en place en lien avec le subventionnement aux transports publics. M. Roby Tschopp indique que des passagers mystères se déplacent dans les bus et les trains dans le but de constater la ponctualité des transports, si les annonces sont correctes, la propreté des véhicules mais également si les arrêts sont propres et si les poubelles sont vidées. Tous les trois mois, un rapport relevant les points négatifs est transmis à la Commune. Les points perdus à ce sujet amènent des pertes de subventionnement et cela représente une forte pression qui s'ajoute à toutes les autres tâches des cantonniers.

Ce métier est très exposé et il recommande aux membres du Conseil général d'accepter les 3,2 EPT demandés et non pas les 2,2.

Vote de l'entrée en matière : acceptée tacitement.

Amendement de la CGF :

Art. premier :

*Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel de ~~2,2 EPT~~ **3,2 EPT** pour l'unité administrative des travaux publics, avec un échelonnement de 1,2 EPT en 2020 et 1 EPT en juillet 2020 ~~et 1 EPT en janvier 2021~~.*

Art. 2 :

Abrogé

Art. 3 :

Inchangé

M. André Soguel (PLR) insiste sur le fait que le poste refusé ce soir n'est pas refusé définitivement. Il sera possible de redemander cet élément lors de l'établissement du budget 2021.

M. Christian Hostettler (CC) rappelle que les documents chiffrés ont été transmis à la CGF lors de la deuxième séance et réaffirme que le Conseil communal tient à augmenter de 3,2 EPT l'unité administrative des travaux publics. Les mesures seront grandes, beaucoup de nouveaux travaux arriveront en lien avec la nouvelle LRVP. Il recommande donc au Conseil général de refuser l'amendement de la CGF.

Vote de l'amendement de la CGF : accepté par 24 voix contre 6 et 4 abstentions.

Le président rappelle sa lecture de l'amendement, à savoir que 1,2 EPT entreront en vigueur en janvier 2020 et 1 EPT en juillet 2020.



M. Christian Hostettler (CC) précise que le 0,2 EPT représente une augmentation de poste de 80% à 100% et sera en fonction dès l'expiration du délai référendaire, si le rapport est accepté.

S'agissant de l'EPT supplémentaire, il sera mis au concours dès que possible à la suite de l'acceptation de ce rapport et de l'expiration du délai référendaire, tout en considérant les délais de dédite éventuels des potentiels candidats.

Abrogation de l'article 2 : par 30 voix pour et 4 abstentions, l'article 2 est abrogé.

Vote de l'arrêté amendé relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 2,2 EPT : accepté par 29 voix contre 1 et 4 abstentions.

Postulat du groupe des Verts

« Le Conseil général demande au Conseil communal de présenter sa politique de lutte contre le littering. Le littering étant en augmentation sur notre territoire et induisant des coûts élevés et un travail accru des cantonniers, notre autorité souhaite connaître quelles actions sont entreprises ou prévues sur le plan communal en termes d'information, de sensibilisation, d'éducation et de sanctions. »

M. Alain Lugon (Les Verts) explique la raison du dépôt de ce postulat aux membres du Conseil général.

« Le Conseil communal relève dans son rapport sur l'augmentation de la dotation en personnel de 3,2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics que certaines décisions politiques, telles que celle de ne pas punir le littering (déchets sauvages), ne va pas sans un accroissement sensible du travail et de la dégradation générale des infrastructures. Il rappelle que les déchets souillent considérablement nos bords de routes et centres de villages. »

Dans le canton de Neuchâtel, la gestion et l'entretien des espaces publics, ainsi que celle des déchets urbains, constituent une tâche communale. Notre Commune s'est donc dotée d'un article spécifique pour lutter contre le littering dans son règlement communal de police. L'article 5.3 [Interdiction des dépôts de déchets (littering)] stipule : « Il est interdit de jeter, répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que sur les chemins et terrains privés, dans le voisinage des habitations ainsi que dans les cours d'eau, prés et forêts, des papiers, chiffons, ordures, balayures, déchets carnés, ferrailles, carcasses de véhicules, matériaux et déchets de toute nature. »

En date du 21 juin 2016, le Grand Conseil acceptait un postulat Vert'libéral intitulé « Lutter contre le fléau du littering ». Après étude et analyse du problème par la plateforme cantonale environnement, le Conseil d'Etat détaillait sa position le 2 septembre 2019 dans un rapport destiné au Grand Conseil. La stratégie cantonale de lutte contre le littering repose sur trois axes :

- 1) information et sensibilisation ;*
- 2) éducation et formation de la jeunesse ;*



3) sanctions.

En matière de sanctions, en lien avec la loi sur le traitement des déchets (LTD), l'Etat de Neuchâtel a donné aux Communes le moyen d'intervenir directement lors d'infractions relatives à la gestion des déchets, y compris le littering, avec des amendes tarifées et une procédure simplifiée édictée par le Ministère public. La possibilité de dénoncer le littering selon une amende tarifée est également demandée pour les agents nature cantonaux.

Quant à la base légale et contrairement à ce qu'affirme le Conseil communal dans son rapport, les communes ont donc à leur disposition les outils nécessaires pour sanctionner les citoyens qui ne respectent pas le domaine public en jetant leurs déchets de manière sauvage. Par conséquent, nous déposons le postulat que vous avez devant les yeux et qui demande au Conseil communal de nous présenter quelles sont les actions entreprises sur le plan communal en termes d'information, de sensibilisation, d'éducation et surtout de sanctions. »

M. André Soguel (PLR) demande une courte interruption de séance, accordée par le président.

A la reprise des débats, **M. Christian Hostettler (CC)** ajoute que des informations sont transmises via des panneaux aux abords des routes, dans le journal Val-de-Ruz info, etc.

Des amendes sont également prononcées lorsqu'un sac poubelle noir est découvert. Les agents doivent être deux pour ouvrir un sac et c'est cette information qui doit être mise en place.

Il ajoute également que le vrai littering, selon lui, est le fait de jeter par la fenêtre de son véhicule des déchets. Lorsqu'on parle de saletés laissées vers les écopoints, cela relève de l'incivilité qui est un autre sujet.

Le Conseil communal réfléchira à cette problématique et présentera un dossier au Conseil général.

M. Yves Tanner (UDC) demande s'il ne serait pas possible de donner mandat à la sécurité publique, lorsqu'ils patrouillent, d'intervenir lorsqu'ils constatent une infraction liée au littering d'un automobiliste.

M. François Cuche (CC) informe qu'à ce jour, ce sont à peu près 1'800 à 2'000 heures qui sont achetées à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour la sécurité publique. Le cahier des charges n'est pas rempli aujourd'hui avec ce nombre d'heures. Il s'agirait bien évidemment de pouvoir les mandater et d'augmenter sensiblement leur dotation afin d'élargir le cahier des charges.

Cependant, le Conseil communal a priorisé la sécurité autour des collèges, mais également le stationnement, nécessaire pour faire respecter un tournus dans les zones bleues.

Le Conseil communal réfléchira à la problématique et évaluera le besoin.

M. Alain Lugon (Les Verts) remercie le Conseil communal pour les compléments d'information.

Il tient à préciser qu'à force de passer régulièrement, lors de l'organisation des nettoyages du Seyon, les quantités de déchets aux abords du Seyon ont considérablement diminué.



Il est toutefois constaté que les déchets provenant des routes – et donc des voitures – sont en constante augmentation. C'est un problème pour l'agriculture, pour le confort visuel, mais aussi pour l'environnement.

Il ajoute que des sanctions plus fréquentes devraient être mises en place, en tous les cas la Commune devrait être prête à y faire face, tout en étant conscient qu'il est compliqué d'attraper les coupables sur le fait.

Vote d'adoption : le postulat « Agir contre le littering au niveau communal » est accepté à l'unanimité et transmis au Conseil communal.

13. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 72'000 pour le réaménagement de l'espace du Repère

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 25 novembre 2019. Les points suivants méritent mention :

- *le principe de promouvoir le tourisme dans la région de La Vue-des-Alpes est salué par la Commission ;*
- *ce nouvel abri forestier contribuera à donner une belle image de notre région aux nombreux promeneurs fréquentant cet endroit ;*
- *cette réalisation sera le fait des forestiers de notre Commune qui valoriseront notre propre bois, ce qui est également salué ;*
- *en dernier lieu et « last but not least », les coûts de cette réalisation seront intégralement assumés par le fonds forestier de réserve, ce qui n'a donc aucune incidence sur les comptes d'exploitation ou d'investissement. A noter également que ce fonds est doté de près de CHF 1,4 million.*

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande d'en faire de même. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) transmet la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce projet. Suite à l'excellent rapport de la CGF, peu de choses à ajouter.

Le parti socialiste salue les intentions déclarées de favoriser le tourisme dans la région de La Vue-des-Alpes, ceci en veillant à l'aspect durable de cette démarche.

En dépit de la situation financière serrée de la Commune, le parti socialiste souligne avec satisfaction ce signe positif à l'intention de la population.



Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste soutiendra la demande de crédit en vue de l'aménagement prévu. »

M. Marcel Carrard (PLR) communique le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport sur le projet de réaménagement du dépôt militaire du Repère. Vétuste, ce dernier a dû être démoli en septembre dernier.

Place nette étant faite, le Conseil communal nous propose de construire l'an prochain un nouvel abri avec le bois de nos forêts communales. La construction et l'entretien futurs seront effectués par l'équipe forestière. Le coût de cette réalisation de CHF 72'000 sera prélevé sur le fonds forestier et ceci n'attaquera pas notre budget communal, ce fonds étant réservé uniquement à des travaux et investissements forestiers. Le fonds forestier présente une réserve de près de CHF 1,4 million.

Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. »

M. Romain Douard (Les Verts) informe les membres du Conseil général de la position du groupe des Verts.

« Notre commune ne manque pas d'attraits : de nombreuses personnes, bien au-delà du canton, connaissent le Val-de-Ruz pour ses paysages. L'occupation des places de pique-nique par beau temps en est la preuve.

Le groupe des Verts salue donc la proposition qui nous est faite de réaménager un espace aujourd'hui peu accueillant, mais idéalement situé.

L'idée d'utiliser les ressources locales est également saluée par notre groupe. Toutefois, nous nous demandons dans quel endroit du Val-de-Ruz seront trouvées les lauzes prévues pour la toiture. Nous demandons donc au Conseil Communal de revoir ses plans et de réaliser le toit en mettant aussi à profit les ressources locales.

En espérant que cet effort d'adaptation sera fait par le Conseil communal, le groupe des Verts acceptera ce crédit et le mode de financement proposé qui permet l'utilisation à bon escient d'une réserve dédiée à cet effet. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Ce rapport a soulevé des questions lors de notre séance de préparation. Il est dit dans le rapport que ce fonds ne peut être utilisé que pour des travaux ou des investissements liés à l'acquisition de forêts, à des mesures favorisant l'utilisation du bois, à l'achat d'équipement, à l'établissement et à la réfection d'infrastructures, ce qui laisse penser que nous pourrions puiser dans cette réserve pour un chauffage à bois, pour un tracteur forestier, pour réparer ou faire des chemins forestiers, ce qui nous semblerait plus opportun qu'un abri qui donnerait du travail en plus à notre service forestier pour la construction et l'entretien courant.



Si notre service forestier cherche à s'occuper, les travaux publics sont sûrement preneurs. Si cet abri venait à se concrétiser, l'entretien et les réparations futures de cet abri sont prévus par ce même fonds. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie les membres du Conseil général pour leurs rapports ainsi que M. Marcel Carrard (PLR) pour avoir relevé que du bois local sera utilisé. En effet, le Conseil communal tient à utiliser le bois des forêts vaudruziennes.

S'agissant du prélèvement au fonds forestier, il indique qu'à fin 2020, une demande de crédit sera soumise au Législatif en lien avec la construction d'un dépôt de bois déchiqueté pour l'alimentation des chauffages à distance. Une deuxième chaudière est également prévue pour cette chaufferie de Vivaldis.

S'agissant des lauzes, elles proviendront soit du Valais soit des Grisons. Il ajoute qu'il s'est renseigné sur le prix du tavillon, qui n'est pas beaucoup moins cher que les lauzes. Il faut également tenir compte de l'entretien. Les lauzes ont l'avantage de mettre en valeur le bois environnant.

Concernant la remarque du groupe UDC, il tient à rappeler qu'il est important de préserver et d'embellir notre région, afin que les touristes aient envie de s'y arrêter. Les murs en pierres sèches sont également un exemple. Cet abri représentait un danger avant son démontage. Il ajoute encore que l'entretien devrait être effectué par les équipes forestières sans être très coûteux.

M. Christian Blandenier (PLR) demande au Conseil communal si l'abri futur, lorsqu'il pleuvra ou à l'entre saison, sera utile au vu du trou prévu dans la toiture.

M. Christian Hostettler (CC) lui répond que l'ouverture prévue ne sera que de 50 centimètres. S'il y a un mètre de neige, les gens ne se rendront pas à l'abri. L'endroit n'est pas prévu pour cela. L'objectif du trou dans la toiture est l'évacuation des fumées et donc l'évitement des intoxications.

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 72'000 pour le réaménagement de l'espace du Repère : accepté par 30 voix pour et 4 abstentions.

14. Motions et propositions

M19.007 – Motion de Mme Verena Luder – Régler l'absentéisme au Conseil général

« Comme l'exemple "Pieren" nous le démontre, les statuts ne correspondent plus à l'ère du temps. Je demande au Conseil communal de proposer une modification du règlement général de commune (art. 2. 3) afin que puisse être exclu-e un-e conseiller-ère général-e qui manque à son obligation de participer aux séances du Conseil général. Cette modification doit notamment prendre en compte le cas des élu-e-s sans parti. »



Le président informe les membres du Conseil général que la présidence regrette le tournant un peu personnel pris par cette motion. Le bureau n'a pas été saisi pour cette fois, mais il n'est pas exclu qu'il le soit pour un prochain cas semblable.

Mme Verena Luder (UDC) ajoute que M. Jean-Luc Pieren (Ind.) a été un certain nombre de fois absent et qu'actuellement au chômage, il aurait pu siéger au Législatif. Pour cette raison, elle souhaite modifier le règlement.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de cette proposition qui suscite les commentaires suivants :

- *premièrement, parler d'exemple en évoquant « Pieren » nous paraît totalement incongru ;*
- *deuxièmement, proposer une modification du règlement général de commune pour un cas de figure heureusement unique dans notre hémicycle est inapproprié à nos yeux ;*
- *troisièmement, comme il ne reste que peu de séances du Conseil général avant les prochaines élections, nous postulons que la population sanctionnera elle-même au besoin l'attitude irresponsable de cet individu ;*
- *finalement, le groupe UDC et/ou Mme Verena Luder serait bien inspiré de régler ses comptes d'une autre manière et de mieux choisir ses candidats à l'avenir. Quoique.*

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste ne soutiendra pas cette motion. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) transmet la position du groupe des Verts.

« Notre groupe a été interpellé par cette demande, même si effectivement nous ne trouvons pas très acceptable qu'une personne fasse de l'absentéisme sans être sanctionnée autrement que par un blâme d'après le règlement de Commune. Nous estimons qu'il y a probablement des raisons légales qui nous empêcheraient d'intervenir là-dessus. Nous attendons déjà la réponse du Conseil communal pour nous dire si nous avons la possibilité de légiférer dans ce sens et si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas accepter cette motion en attendant d'avoir une fois une réponse définitive sur les compétences de la Commune de légiférer dans ce sens. Et nous, comme l'UDC, sommes d'avis que le peuple n'a pas toujours raison quand il élit ses membres. »

M. André Soguel (PLR) informe les membres du Conseil général de la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a aussi été surpris par cette motion. Pour notre part, de toute manière, ce n'est largement pas légal de le faire à notre niveau mais nous soutenons totalement ce qui a été dit par le rapporteur du parti socialiste et nous ne soutiendrons naturellement pas cette motion ce soir de cette manière. »



Mme Anne Christine Pellissier (CC) transmet l'avis du Conseil communal.

« Le Conseil communal ne se prononce pas sur le fond de la motion, mais sur sa faisabilité et le respect du mode de gouvernance.

De l'avis du Conseil communal, seule l'Autorité d'engagement d'une personne à une fonction politique peut intervenir dans la mesure où la personne ne respecte pas les termes de sa fonction. Ainsi, le Conseil général, qui nomme le Conseil communal, peut, dans certaines circonstances bien définies dans le règlement général de Commune, décider de la destitution d'un membre du Conseil communal. Cela est réglé à l'article 3.11 et suivants du règlement général.

Les membres du Conseil général sont eux élus par vote populaire. Dès lors, par analogie, seuls les citoyens sont compétents pour ne pas reconduire l'un des élus et cela peut avoir lieu lors des élections. Le fait que le membre du Conseil général fasse ou non partie d'un parti ne peut pas être pris différemment en considération.

Dès lors, le Conseil communal propose de refuser la motion puisqu'il ne sera pas possible de régler, au travers du règlement général, la question de la destitution d'un membre du Conseil général qui ne participerait pas à plusieurs séances d'affilée, ceci n'étant pas de la compétence du Législatif.

A noter, selon l'article 3.23, le bureau du Conseil général invite par lettre, le conseiller général ou la conseillère générale, qui ne s'est pas excusé-e, à mettre plus d'assiduité dans l'exercice de son mandat ou à donner sa démission. Il n'a par contre aucune compétence d'intervenir sur la légitimité des excuses d'un conseiller général ou d'une conseillère générale qui s'excuse préalablement, ceci lors de plusieurs séances d'affilée.

Par ailleurs, le Conseil communal proposera, lors de la prochaine séance du Législatif, une modification du règlement général introduisant la notion de suppléance par groupe, ceci en vue des prochaines élections. »

Vote de prise en considération : la motion « Régler l'absentéisme au Conseil général » est refusée par 30 voix contre et 4 abstentions.

M19.008 – Motion du groupe PS – Résilience de Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles

« Les inondations du Pâquier, de Villiers et de Dombresson le 21 juin dernier ont montré que notre commune n'est pas à l'abri de catastrophes naturelles. Selon les prévisions des experts du climat, les changements que nous vivons actuellement devraient occasionner des événements extrêmes de plus en plus fréquemment. Dans la même année, de fortes pluies peuvent être suivies d'une période anormalement sèche et chaude.

La carte des dangers naturels de notre région a été réalisée au niveau cantonal. En tenant compte des informations existantes, nous demandons au Conseil communal de mandater une institution spécialisée pour identifier les mesures préventives à considérer sur l'ensemble du territoire communal (124 km²). A l'avenir, ces mesures devraient concerner aussi bien les zones à bâtir que les forêts protectrices ou les zones inondables.



Par cette évaluation, le Conseil communal est prié de montrer quels aménagements pourraient être réalisés pour diminuer l'impact de ces catastrophes naturelles. »

M. Pierre-André Studer (PS) indique que le groupe PS souhaite, par cette motion, que les Autorités se posent des questions, au-delà des réparations qui sont faites, sur les solutions à adopter en fonction des changements climatiques que la planète connaît actuellement et en tenant compte du fait que la prochaine catastrophe pourrait avoir lieu avant 300 ans. La Commune doit s'y préparer afin que la situation soit moins dramatique et qu'il puisse y être répondu de manière plus rapide et moins coûteuse.

Il ajoute que cette motion vise l'ensemble du territoire de la Commune, mais qu'elle peut également concerner les communes environnantes. En effet, à l'exemple du bas du Canton, pour lequel les forestiers expliquaient dans une émission régionale que 50% des bois coupés en 2019 étaient malades, la forêt souffre de ces dérèglements.

Il serait donc utile de savoir à quoi doit ressembler la future forêt de manière à ce qu'elle puisse aussi répondre notamment à sa fonction protectrice et qu'elle puisse continuer d'avoir son allure actuelle. Des solutions de remplacement orientées vers et adaptées pour l'avenir sont nécessaires, en prenant en compte les conditions de vie que nous aurons en 2050.

Il ajoute qu'il s'agirait de prendre en compte ces changements climatiques dans le plan d'aménagement du territoire, de manière à savoir comment se préparer à travers un plan d'aménagement local à ces modifications.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS estime qu'il serait important d'ici une année d'avoir des réponses sur un certain nombre de thèmes qui relèvent vraiment du long terme.

M. Romain Douard (Les Verts) relate le rapport du groupe des Verts.

« On l'a vu très récemment, les résultats de la COP25 montrent l'incapacité irresponsable des gouvernements à faire face aux causes du dérèglement climatique. Donc nous serons contraints de prendre des mesures pour combattre non pas les causes, mais les conséquences.

De ce point de vue, nous soutenons la proposition du groupe PS. Toutefois, partant du principe que les catastrophes naturelles ne connaissent pas de frontières administratives, il nous semble qu'une extension de cette étude doit être à considérer et que l'on doit impliquer là-dedans non seulement la Commune mais les Communes avoisinantes et le Canton. C'est dans cette optique que nous proposons un amendement à cette motion. »

Amendement du groupe des Verts :

« [...] La carte des dangers naturels de notre région a été réalisée au niveau cantonal. En tenant compte des informations existantes, nous demandons au Conseil communal ~~de mandater une institution spécialisée pour identifier les mesures préventives à considérer sur l'ensemble du territoire communal (124 km²). A l'avenir, ces mesures devraient concerner aussi bien les zones à bâtir, que les forêts protectrices ou les zones inondables.~~



~~Par cette évaluation, le Conseil communal est prié de montrer quels aménagements pourraient être réalisés pour diminuer l'impact de ces catastrophes naturelles. de définir, en coordination avec les Autorités cantonales et celles des communes voisines, les mesures préventives à envisager sur l'ensemble du territoire communal. ».~~

M. Christian Blandenier (PLR) communique le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a examiné cette motion et a pris connaissance également de l'amendement.

Les événements de juin dernier sont terribles pour la Commune bien sûr, mais surtout pour les habitants des régions concernées. Ces habitants font face, ils reconstruisent, ils se reconstruisent. Nous sommes en pensées avec eux.

Au-delà des réactions émotionnelles et on ne veut pas céder aux sirènes de l'électoratisme, quels pourraient être les effets de l'adoption de cette motion. Sans l'amendement, c'est à coup sûr commander une étude coûteuse pour parfaire ce que l'Etat a déjà fait. Avec l'amendement, c'est commander une étude coûteuse pour parfaire ce que l'Etat a déjà fait, partant du principe que ni le Conseil communal lui-même, ni l'administration communale ne pourra définir les mesures préventives à prendre sans passer par un bureau. Dans le cadre de l'élaboration du PAL, de nombreuses études sont mises en œuvre de notre propre chef parfois, mais aussi et surtout, à l'instigation de l'Etat.

Il existe déjà, puisqu'on parle de l'Etat, notamment dans le cadre du plan directeur cantonal, une fiche qui s'appelle U18, qui a pour but d'assurer la sécurité des biens et des personnes contre les dangers naturels. Dans les différentes mises en œuvre possibles, on voit que des mesures sont prévues. Des mesures de prévention, des mesures de protection et des mesures d'urgence. Dans les compétences données au Canton, à part adapter la législation en vigueur, identifier les parties du territoire menacées, il doit aussi appliquer, sur la base de la carte des dangers qui a été établie, les mesures de mise en œuvre. Il fixe les objectifs de protection et il conseille les communes et les privés.

Les Communes quant à elles, définissent et prennent les mesures qui s'imposent sur le plan local. Dans un souci d'une saine gestion des deniers communaux, il s'agit d'être attentifs à toute inflation des études.

Le groupe PLR ne soutiendra pas la motion même s'il est, comme tout le monde ici, sensible à la situation des habitants de l'est du Val-de-Ruz. »

M. Christian Hostettler (CC) confirme que le Conseil communal est conscient de cette problématique. Des sommes importantes ont été introduites dans le rapport inondations traité auparavant lors de cette séance. Il est également conscient de la chance d'avoir de belles forêts reconnues et reste attentif à cette préoccupation.

Il ajoute que le Conseil communal n'a pas attendu la catastrophe pour être vigilant face à ce problème. Une cartographie des dangers naturels a été établie par les services cantonaux avec lesquels le Conseil communal est en relation directe. Des solutions sont à l'étude pour le village



de Fontaines par exemple. Un état des lieux des catastrophes existe, dont il en recense 500 ans, répertoriées dans un rapport de plus de 100 pages.

Il confirme que le Conseil communal établira, l'an prochain, un cahier des charges dans le but de mandater un bureau d'ingénieur en lien avec la catastrophe de Villiers, Dombresson et Le Pâquier.

S'agissant de l'amendement, le Conseil communal renonce à en déposer et confirme que celui déposé par le groupe des Verts convient.

M. Pierre-André Studer (PS) confirme que l'amendement du groupe des Verts convient au groupe PS.

Il ajoute que même si le Canton gère ces situations de catastrophes, la Commune est chargée de mettre en œuvre les mesures. Le groupe PS souhaite que des mesures spécifiques à la Commune soient répertoriées, dans le but notamment d'inspirer le plan d'aménagement local qui ne verra le jour qu'en 2023. Il s'agit également d'un argument financier, l'étude en question ne serait pas très coûteuse si les éléments sont déjà fournis.

Vote de l'amendement du groupe des Verts : accepté par 22 voix contre 4 et 8 abstentions.

Vote de prise en considération : la motion amendée est acceptée par 17 voix contre 14 et 3 abstentions.

M19.009 – Motion du groupe PS – Mise en œuvre du réseau cyclable

« Un ensemble de bandes cyclables ont bien été réalisées durant cette dernière législature et certaines sont en train de l'être. Cependant, le réseau actuel est encore lacunaire et les itinéraires ne sont pas continus. Le groupe socialiste demande au Conseil communal de reconsidérer les itinéraires cyclables dans le Val-de-Ruz, ceci afin de définir et de mettre en œuvre un réseau continu et complet, en accord avec le plan directeur régional. »

M. André Vallat (PS) précise le but de cette motion déposée.

« Cette motion vise à reconsidérer les réseaux cyclables dans la commune, ceci afin de réaliser des itinéraires bien indiqués, sans tronçon lacunaire. Ces réseaux doivent être maintenus sécuritaires tout au long de leur tracé et durant toute la période de l'année adaptée pour la pratique du vélo. »

Bien entendu, le développement de ce réseau doit se faire en accord avec le PAL. Loin de prétendre que rien n'est prévu dans le PAL et aussi que rien n'a été fait jusqu'à présent. Mais pourquoi cette motion ? En fait, l'application du PAL dépend des efforts consentis par la Commune. Faut-il rappeler qu'il y a plus de six ans, un jalonnement de tous ces itinéraires avait été promis ?

Par ailleurs, les itinéraires ont été laissés dans un état assez lamentable après le passage de machines agricoles. La Commune se doit de revoir les mécanismes pour une bonne maintenance de ce réseau. Si nous voulons voir augmenter le nombre de cyclistes dans le Val-de-Ruz, nous nous devons de maintenir ces itinéraires praticables et même confortables, tout au long de la période



adaptée à la pratique du vélo. Ceci est particulièrement nécessaire pour ceux qui mènent jusqu'aux écoles.

C'est en insistant sur la manière et sur l'aide de la Commune pour la mise en œuvre de ce réseau que nous déposons cette motion. »

M. André Soguel (PLR) précise que le groupe PLR soutient l'objectif mentionné dans la motion.

Par contre, c'est au niveau de la méthode et des moyens proposés qu'il y a divergence. Un crédit d'engagement de CHF 270'000 a été accordé pour la deuxième étape du PAL qui, par exemple, au chapitre 2.3.1.3 mentionne :

[...L'étude comprendra :

- reprendre et contrôler les données en matière de mobilité du PDR ;
- prioriser les itinéraires utilitaires/de délasserment à réaliser...]

Le groupe PLR se questionne sur la nécessité de produire des études supplémentaires et informe qu'il ne soutiendra pas cette motion.

M. Roby Tschopp (CC) confirme que le Conseil communal prévoit de traiter le réseau cyclable dans le cadre du PAL, en sus des travaux qui ont lieu à chaque réfection de route. Il évoque, à ce sujet, la piste cyclable en cours de création à Chézard-Saint-Martin. Ce sera également le cas entre Cernier et les hauts de Fontainemelon à partir de 2021, lors de la réfection de la route par le service des ponts et chaussées. A cet endroit, une piste cyclable en site propre sera créée à la montée ainsi qu'une bande à la descente. Il indique qu'au sujet des aménagements cyclables, le progrès suit son cours au fur et à mesure des opportunités.

S'agissant du réseau cyclable sur les chemins agricoles, il indique que ces tronçons ne sont pas utilisés par les écoliers. Il s'agit, à ces endroits, plus de cyclotourisme ou de passage entre villages.

Il ajoute que le réseau doit être consolidé dans le cadre du PAL et que le Conseil communal se soucie du fait que, si cette motion est acceptée, des doublons seront possibles, ce qui engendrerait du travail à double.

Il indique que le Conseil communal peut envisager de mettre en œuvre des mesures sur les itinéraires cyclables avant l'adoption des plans d'aménagement, des plans de zones, des éventuels référendums ou recours et oppositions qui vont retarder la sanction du PAL. Cependant, il faut attendre les résultats des études menées dans le cadre du PAL.

En l'absence des études, le Conseil communal ne peut donner un terme précis mais redoute que le délai d'une année fixé pour le traitement d'une motion ne soit trop court pour permettre de bénéficier des synergies. Il est probable que cela amène, de plus, des doublons au lieu de l'efficacité. Pour ces raisons, il indique que le Conseil communal n'est pas en faveur de l'adoption de cette motion.



M. Romain Douard (Les Verts) demande une suspension de séance, qui lui est accordée.

A la reprise des débats, **M. André Vallat (PS)** indique que ce réseau cyclable doit être fait dans une vision future en accord avec le PAL. Cependant, 2023 est loin. Le groupe PS confirme donc maintenir cette motion afin que des mesures soient prises pour une meilleure conformité et une meilleure maintenance des réseaux cyclables.

S'agissant de la partie du réseau qui concerne les enfants, il indique qu'elle ne doit effectivement pas être traitée de la même manière que celle du cyclotourisme et que cette motion ne contredit pas ce fait. Le groupe PS maintiendra donc cette motion.

Vote : la motion est refusée par 13 voix pour, 19 contre et 2 abstentions.

15. Résolutions, interpellations et questions

Aucune résolution, ni interpellation ni question n'a été déposée.

16. Communications du Conseil communal

Mme Anne Christine Pellissier (CC) communique les informations du Conseil communal.

« Le Conseil général de Valangin se prononce ce soir sur une démission de Valangin du CSVR pour la prochaine rentrée scolaire, selon les termes de la convention qui nous lie. Selon le rapport du Conseil communal de Valangin, tous les élèves des cycles 1 et 2 seront rapatriés à l'éorén. Seuls trois élèves ayant été autorisés à effectuer leur scolarité au cycle 3 à La Fontenelle pourront terminer leur cursus à Val-de-Ruz.

Pour Val-de-Ruz, cette démission signifie une nouvelle organisation des classes à partir de la rentrée prochaine, ceci vraisemblablement plutôt en direction de Fontaines. Cela signifie également que Val-de-Ruz devra augmenter le nombre de places en structure d'accueil, afin de pouvoir accueillir les élèves de Boudevilliers actuellement pris en charge par la structure de Valangin. En effet, les 36 places de cette dernière font actuellement partie du quota de Val-de-Ruz, mais ne seront plus accessibles aux élèves vaudruziens pour des questions de transport et de lieu de scolarisation. Nous partirons plutôt sur une extension de la structure de Fontaines où nous avons encore de la place mais un rapport sera soumis à votre Autorité au printemps, s'agissant de besoins en personnel supplémentaire, sans augmentation du budget.

Vous l'avez peut-être aussi vu ou lu, nous sommes en train d'engager d'une bibliothécaire à 40% en raison d'une démission, avec pour objectif de mettre en œuvre ce qui avait été demandé il y a une année par votre Autorité, soit l'extension des heures d'ouvertures de nos bibliothèques. Parallèlement, le Conseil communal dotera la bibliothèque jeunesse de Fontainemelon du logiciel Netbiblio (utilisé tant par la bibliothèque de La Fontenelle que le bibliobus), afin d'offrir une plus grande accessibilité, via internet, pour les personnes qui souhaitent réserver et emprunter des livres. Ces mesures n'engagent en rien le travail de la commission SLC ou une votation populaire et



sont donc réversibles ou réutilisables, dans le cas où la solution bibliobus devait être plébiscitée en 2020.

Le Conseil communal a l'intention de faire un communiqué de presse à la suite de l'opposition de Tourisme neuchâtelois au sujet des projets éoliens sur les crêtes vaudruziennes. Le CC déplore une campagne de dénigrement ou de désinformation qui a lieu depuis quelques semaines au sujet des conséquences qu'engendreront pour le paysage et la pratique des sports d'hiver la construction des parcs éoliens et entend faire part de son point de vue.

Le Conseil communal et les ressources humaines ont mis en place une lettre d'information au personnel communal. Ce courrier a pour but d'informer le personnel sur les décisions d'importance prises par le Conseil communal et le Conseil général, mais également de publier les informations relatives aux événements heureux, voire douloureux touchant le personnel.

Le Conseil général, le public et les représentants de la presse sont invités à partager une verrée à l'issue de la séance, ceci pour fêter l'arrivée des fêtes. Vous êtes donc attendus dans le hall d'entrée de La Rebatte.

Vous aurez ainsi l'occasion de discuter avec notre personnel communal venu en nombre, en particulier nos employés des travaux publics. Je remercie également la chancellerie et nos apprentis qui ont préparé l'agape qui nous attend.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un Joyeux Noël et vous adresse nos meilleurs vœux pour une année 2020 qui réponde à vos aspirations et attentes que ce soit au niveau professionnel ou personnel. »

Le président remercie les membres du Conseil général pour la bonne tenue des débats et présente ses meilleurs vœux et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 23 mars 2019 à 19h30** à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 22h26.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

P. Truong

R. Geiser